

Août 2024

## Chiffres premier semestre 2024



Au premier semestre 2024, 2'091 personnes ont quitté la Suisse en bénéficiant d'une aide/d'un soutien au retour. La plupart des départs ont eu lieu vers l'Ukraine (1'206), la Turkiye (227), l'Algérie (137), l'Azerbaïdjan (35) et la Tunisie (21).

497 personnes sont parties d'un CFA, 1'594 d'un canton. Les chiffres exacts sont publiés sur Internet à l'endroit habituel : [Aide au retour \(admin.ch\)](#).

## Aperçu autorisation Ukraine



Le tableau récapitulatif a été actualisé et complété ([Aide au retour \(admin.ch\)](#)). La principale modification concerne l'accès désormais possible au soutien même si le statut de protection est en suspens, pour autant qu'une décision positive soit attendue.

Pour toute question, veuillez contacter la section régionale compétente (Mme Barbara Yurkina, [barbara.yurkina@sem.admin.ch](mailto:barbara.yurkina@sem.admin.ch), +41 58 485 64 16).

## Aide au retour financière familles CFA



Comme pour le soutien au retour en Ukraine, l'aide au retour financière dans les CFA est plafonnée à 2'000 CHF par famille pour la première phase, 1'000 CHF pour la deuxième et 500 CHF pour la troisième.

Un parent seul avec un enfant reçoit donc en principe, selon les phases, 1'500/750/375 CHF, et non le montant maximal par famille.

## Projet-pilote EURP pour la Turkiye - Rappel



Dans le cadre du projet-pilote EURP pour la Turkiye, nous vous rappelons les points suivants :

- ✓ Faire la demande « Aide au retour Frontex » dans eRetour avant d'enregistrer le cas dans RIAT (approbation préalable du SEM).
- ✓ Remplir avec soin les rubriques dans RIAT, afin d'éviter que le cas ne soit rejeté (parfois plusieurs fois) par Frontex (PMO).
- ✓ Remplir, en anglais, le *Reintegration Plan EURP*, et le télécharger dans RIAT.
- ✓ Après le retour en Turkiye, même si le « *Reintegration plan* » définitif s'auto-valide après 6 jours dans RIAT, cela ne prend que quelques secondes de le valider et montre à YSYD que vous êtes concernés par le suivi de vos cas. Cela vous légitime lorsque vous contactez YSYD par email au sujet d'un retournant.

- ✓ Difficulté d'établir un contact avant le départ avec YSYD afin de fixer un point de rencontre pour la remise de l'assistance : le centre d'appel (+90 850 455 00 00) est tenu par une équipe de 9 collaborateurs qui gère quotidiennement un volume important de demandes. En cas de pics d'appels, les retournats doivent patienter et leur appel sera pris en charge. Sinon, un système de rappel a été mis en place pour les appels manqués. Mais le rappel peut prendre quelques jours lorsque le volume d'appels est élevé.
- ✓ L'octroi d'une *indemnité de voyage majorée* au lieu du programme EURP n'est envisageable que dans des cas exceptionnels et dûment motivés. L'argument que le requérant d'asile souhaite un départ rapide n'est pas un motif valable car un départ EURP peut être organisé dans un délai de 5 jours.
- ✓ Fonctionnalités RIAT : un document explicatif se trouve sous le point « RIAT » : [Programme spécifiques en cours \(admin.ch\)](#)

Un « RIAT Refresh » (formation de rappel) aura lieu online fin 2024. Les informations détaillées suivront.